



Destinataire : Comité exécutif du Conseil international des archives
Expéditeur : Groupe de travail sur les archives et les droits de l'Homme du Conseil international des archives
Date : Le 9 septembre 2008

Objet : Régularisation du statut du Groupe de travail sur les archives et les droits de l'Homme

Contexte. La CITRA du Cap en 2003 a adopté une résolution sur les archives et les violations des droits de l'Homme. Cette résolution invitait notamment le Conseil international des archives et l'UNESCO à mettre en place un programme de préservation des fonds d'archives qui pourraient documenter les violations des droits de l'Homme. Pour mettre en œuvre cette résolution, le Conseil international des archives a créé un Groupe de travail sur les archives et les droits de l'Homme présidé par Perrine Canavaggio, Secrétaire générale adjointe.

Au cours des cinq dernières années, le Groupe de travail sur les archives et les droits de l'Homme a lancé les projets suivants :

- *Projet de logiciel AtoM - Accès à la mémoire - conçu pour fournir aux institutions et aux organisations un logiciel libre qui leur permettra de gérer efficacement les archives en matière de droits de l'Homme; actuellement en période d'essai beta;
- *Révision du projet sur la gestion des archives des services de sécurité des anciens régimes répressifs financé par l'UNESCO en 1995
- *Exposition « Sans voix sans visage » présentée au Forum social mondial de Porto Allegre, au Brésil, et au Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes, en France; exposition virtuelle à l'adresse suivante : www.sansvoixsansvisage.net;
- *Co-parrainage et organisation de séminaires sur les archives et les droits de l'homme à Lyon, en France, en 2006, et à Genève (Conseil des droits de l'Homme de l'ONU), en Suisse, en 2007;
- *Traduction et diffusion en sept langues du Guide pratique sur les archives des organisations non gouvernementales internationales;
- *Publication sur le site Web du Conseil international des archives de l'application de la norme de description ISAD (G) aux archives concernant les droits de l'Homme;
- *Publication de deux bulletins d'information électroniques;
- *Soutien actuel de l'association des archivistes mexicains pour l'organisation d'une conférence sur les archives et les droits de l'Homme le 10 décembre 2008 pour commémorer le 60^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme; coorganisateur d'un séminaire sur la mémoire, les archives et les droits de l'Homme qui aura lieu à Copenhague (Danemark) et à Malmö (Suède) les 21 et 22 mai 2009.

En plus de Perrine Canavaggio, les premiers membres du Groupe de travail étaient (dans l'ordre alphabétique) :

Ramon Alberch (Espagne)



Jens Boel (UNESCO)
Alicia Casas de Barran (Uruguay)
Antonio Gonzalez Quintana (Espagne)
Armelle Le Goff (France)
Christine Martinez (France)
Gabrielle Nishiguchi (Canada)
Anne Pérotin (France)
Trudy Peterson (États-Unis)
Anna Svenson (Suède)

Environ vingt autres membres ont ensuite rejoint le Groupe.

Problème : le Groupe de travail constate que la question des archives et des droits de l'Homme préoccupe de plus en plus de nombreux professionnels des archives et que par conséquent le Groupe doit poursuivre son travail. Il reconnaît aussi la nécessité d'une relation formelle avec les responsables de l'ICA qui permette de leur faire des rapports, afin de leur donner une information complète sur les activités du Groupe et de permettre au groupe de faire passer régulièrement aux responsables toute proposition nécessaire. Actuellement cette relation formelle n'existe pas.

En outre, parce que le groupe n'est ni une branche ni une section, il ne dispose pas d'horaires réservés pour se rencontrer aux CITRA ni aux Congrès. Cela rend difficile l'interaction officielle avec les participants aux réunions qui sont intéressés par le travail du Groupe.

Proposition : le Groupe de travail fait la proposition suivante :

1. Le Comité exécutif charge le Groupe de travail de continuer à mener des projets et à organiser des réunions et des séminaires qui renforceront la coopération entre l'ICA, les services d'archives et les administrations dans le domaine des droits de l'Homme; à encourager un meilleur usage des archives, plus large et plus créatif au service de la défense des droits de l'Homme; à aider les archives à augmenter le nombre des citoyens obtenant des informations en provenance des archives pour renforcer et défendre leurs droits.
2. Le Groupe de travail est autorisé à chercher des financements externes pour soutenir les projets du Groupe. L'acceptation de ces financements est soumise à l'approbation du Comité exécutif au cas par cas.
3. Le Groupe coopérera en tant que partenaire avec tous les organismes de l'ICA dans les projets et programmes, conformément à la demande.
4. Quand le Groupe aura besoin d'expertise complémentaire, technique ou géographique, il sera autorisé à contacter d'autres organismes de l'ICA et des membres individuels pour assistance et information.



5. Le Groupe de travail soumettra un rapport annuel au Comité exécutif et un rapport quadri-annuel à l'Assemblée générale, qui seront diffusés aux membres de l'ICA avec les rapports annuels et quadri-annuels des autres organismes de l'ICA.
6. Le Groupe se verra officiellement attribuer des heures de réunions aux CITRA et aux Congrès.
7. Le Groupe se constitue et crée son Bureau conformément à ses besoins.
Actuellement il est composé par les personnes suivantes :
Présidente : Anna Svenson
Vice-présidente : Trudy Peterson
Tous les changements de membres du Bureau seront communiqués au Secrétariat de l'ICA.